



La commune de Nailloux recherche :

**1 Agent d'entretien des locaux
et de restauration à l'école élémentaire
en CDD 15 heures**

Contrat du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025

Durée hebdomadaire : 15 heures

Lieu de travail : école élémentaire

Rémunération : 1^{er} échelon équivalent smic horaire

• **Missions**

. Activités et tâches liées au nettoyage des bâtiments :

- Nettoyer les sols
- Nettoyer les sanitaires
- Nettoyer les vitres et les surfaces vitrées (miroir, glace...)
- Faire la poussière
- Nettoyer le mobilier
- Assurer le réapprovisionnement des locaux en produits d'hygiène (savon, papier hygiénique, essuie-mains)
- Maintenir le stock des produits d'entretien et d'hygiène en transmettant les besoins à l'agent en charge
- Trier et évacuer les déchets

. Activités et tâches liées à la plonge de la restauration scolaire

- Assurer le nettoyage de la vaisselle et des couverts lors du service ainsi que tout le matériel utilisé en cuisine
- Entretien des locaux et le matériel de la cantine

. Activités et tâches liées à l'entretien du matériel et des locaux :

Maintenir le matériel utilisé en bon état de fonctionnement et signaler les dysfonctionnements au responsable du personnel des écoles.
Signaler au responsable du personnel des écoles les ampoules grillées pour le remplacement.

• **Planning** :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 11h00 – 14h45

• **Profil souhaité** :

Maîtriser les règles techniques et les outils de propreté et d'hygiène en structure collective.
Connaître les normes HACCP
Connaître et savoir appliquer les règles d'hygiène et de sécurité liées au service des repas.

Qualités requises :

- Organisation, rigueur, ponctualité, confidentialité ;
- Dynamique ;
- Autonome dans l'exécution des tâches ;
- Sens de l'observation et des relations humaines

Lettre de motivation et CV adressés à Mme la Maire de Nailloux à faire parvenir au service ressources humaines à l'adresse suivante : 1 Rue de la République 31560 NAILLOUX ou par mail : direction.ressources@mairienaillox31.com impérativement avant le 28 octobre 2024.